

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accompagnement des exploitants agricoles en difficulté *Agriculture*

Nîmes, le 09 juillet 2024

L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté économique, sociale et technique, constituent un enjeu majeur partagé par tous les acteurs du monde agricole.

Il s'agit de repérer de manière précoce les exploitants agricoles en situation de fragilité pour identifier les causes de leurs difficultés et les accompagner vers les solutions les plus adaptées à leur situation et ce, dans une démarche d'amélioration.

Dans le cadre du plan d'action « mal-être agricole », la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard, ont proposé une nouvelle procédure de détection des agriculteurs pouvant être en difficulté et un traitement personnalisé de chaque situation.

Cette proposition, validée par la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, est adossée au dispositif REAGIR.

Le point de départ est le renseignement, par l'exploitant agricole concerné, d'une fiche d'information qui est ensuite transmise au service "action sanitaire et sociale" de la MSA .

Chaque situation détectée via cette fiche sera examinée par le groupe de travail REAGIR.

Les exploitants concernés pourront être dirigés selon le cas :

- **vers un audit global** d'exploitation et bénéficiaire, s'ils sont éligibles, d'une aide pour la réalisation de cet audit puis d'une aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) si l'exploitation est jugée redressable ou d'une aide à la réinsertion professionnelle (ARP), si l'audit préconise plutôt une cessation d'activité.
- **vers un audit simplifié REAGIR** et bénéficiaire de l'ensemble des dispositifs de soutien social et/ou financier des différents partenaires.

Les exploitants agricoles peuvent se procurer cette fiche d'information :

en adressant un courriel à reagir30@languedoc.msa.fr

en appelant le numéro vert Réagir 0800.100.362

sur le site gard.gouv.fr

**où l'ensemble des éléments relatifs à cette nouvelle procédure « agriculteurs en difficulté »
est disponible sous :**

<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Aides-agricoles/Agriculteurs-en-difficulte>